



## Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 Mai 2018

Les actionnaires de la société **TIMAR, Société Anonyme** au capital de **30.110.000,00** dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social de la société sis à **Casablanca, Immeuble N°1, Rue 1, Quartier Oukacha Ain Sebaâ** pour le :

**VENDREDI 04 MAI 2018 À 10 HEURES**

### A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2017.
- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017.
- Approbation des comptes et les états de synthèse de l'exercice 2017.
- Affectation des résultats et fixation du montant des dividendes.
- Nomination des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et les comptes consolidés.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société HAKAM ABDELLATIF FINANCE, S.A, représentée par Monsieur Karim BENHAMMOU, Administrateur.
- Approbation des conventions visés à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 78-12
- Quidus à conférer aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
- Pouvoir à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.
- Questions diverses.

### IMPORTANT :

Pour participer à cette Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire pour :

- Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant sa qualité d'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui **5 jours** au moins avant la date de la tenue de l'assemblée générale.
- Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard **5 jours** avant la date de la tenue de l'assemblée générale.

- La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de **10 jours** à compter de la publication du présent avis de convocation.
- Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société **15 jours** avant la tenue de l'A.G.O.
- Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prévue le 04 Mai 2018 à 10 Heures

### • PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et les états de synthèse tels qu'ils ont été établis, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 2.491.167,64 DHS.

Contact investisseurs : [finance@timar.ma](mailto:finance@timar.ma)



## • DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de la société pour l'exercice 2017 comme suit :

Report à nouveau	22.677.231,04 DHS
Bénéfice net de l'exercice 2017	2.491.167,64 DHS
Total	25.168.398,68 DHS
Réserve Légale	« 124.558,38 DHS »
Bénéfice distribuable	25.043.840,30 DHS
Dividendes à distribuer	« 1.204.400,00 DHS »
Report à nouveau	23.839.440,30 DHS

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des dividendes à **4,00 DHS par action** qui sera payable au guichet de la banque **Crédit du Maroc** Agence **Boulevard Mohamed V** à compter du **19 Juillet 2018**.

## • TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et les comptes consolidés, choisis parmi les membres de l'ordre des experts comptables, et donne pouvoir au conseil d'administration pour les dénommer ultérieurement et fixer leurs rémunérations conformément au barème en vigueur.

## • QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société **HAKAM ABDELLATIF FINANCE, S.A**, représentée par Monsieur Karim BENHAMMOU, Administrateur, pour une durée de (3) trois années, qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

## • CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2017.

## • SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare approuver les dites conventions.

## • SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Contact investisseurs : [finance@timar.ma](mailto:finance@timar.ma)